

Thème 1 – Chapitre 2

La conquête de nouveaux espaces : enjeux diplomatiques

📖 Page 77 – Analyse détaillée de document

Méthode BAC – Étude critique de documents

Sujet – La haute mer, un espace de libertés à réglementer et à protéger.

→ Consigne

En vous appuyant sur le document, montrez que la haute mer est un espace de conquête, qui nécessite une coopération internationale pour la gouverner.

→ Analyse

Informations en relation avec les différents aspects du sujet :

Définition de la haute mer

La haute mer : une frontière

La haute mer : un espace de conquête.

Gouvernance

Coopération (objectifs et limites)

Texte	Notes
<p style="text-align: center;">Une conférence intergouvernementale pour régler la haute mer</p> <p>Le 24 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations unies annonçait l'ouverture d'une conférence intergouvernementale pour l'élaboration d'un instrument juridique sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les espaces situés au-delà des juridictions nationales. La haute mer et ses ressources ont longtemps été préservées du fait de leur inaccessibilité et d'un certain désintérêt de la part des pays qui ne voyaient dans ses profondeurs qu'un espace quasi désertique. L'évolution de la technologie, qui a aboli les distances comme les profondeurs, ainsi que les découvertes scientifiques, qui ont révélé l'exceptionnelle richesse des fonds marins, ont bouleversé la donne et attisé les convoitises. La haute mer devient le théâtre d'activités humaines dont il convient de gérer le développement, de réguler la compétition, et de limiter l'impact sur l'environnement marin. C'est l'objectif des négociations qui s'ouvrent et durant lesquelles l'ambition de gérer collectivement un bien commun fera face aux aspirations des pays de préserver leurs intérêts et défendre leurs positions.</p> <p>Les thèmes structurants du futur accord sont eux-mêmes le résultat d'une confrontation, et plus tard d'un compromis. Avec les études d'impact environnemental, ces thèmes – aires marines protégées, ressources marines génétiques, renforcement des capacités et transfert de technologie marine – constitueront les quatre piliers de l'accord. La gestion des pêches n'en fera pas</p>	<p>→ mise en place d'une gouvernance</p> <p>→ objectifs protection</p> <p>→ définition haute mer</p> <p>→ une frontière</p> <p>→ nouvel espace de conquête</p> <p>→ réguler l'usage de la haute mer</p> <p>→ objectif gouvernance</p> <p>→ limites de la coopération : souveraineté nationale</p> <p>→ difficultés de la coopération</p> <p>→ BBNJ</p>

partie puisque certains États ayant des intérêts dans cette activité s'y sont dès le départ fermement opposés.

→ *limites de la coopération : souveraineté nationale*

« La haute mer à l'épreuve du multilatéralisme », IDDRI,
3 septembre 2018.

Julien Rochette, juriste, Directeur du programme Océan
de l'Institut du développement durable et des relations
internationales (IDDRI)